

# BULLETIN MUNICIPAL

NOVEMBRE 2023

# PEYRELEVADE

N° 838

## L'ÉDITO

### Devenir de la compétence eau et assainissement

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la répartition des compétences entre chaque collectivités territoriales a prévu le transfert de la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'échelle intercommunale.

Concrètement, en l'état de la loi, une commune seule ne pourra plus exercer cette compétence comme nous le faisons actuellement.

L'étude actuellement en cours sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable, nous permet de dresser un état des lieux de notre service et de mieux prendre conscience des nombreux enjeux.

Dans un contexte de changement climatique, d'évolution réglementaire permanente, et compte tenu de la vétusté de nos réseaux, les questions de quantité, de qualité de l'eau et d'investissement se posent pour l'avenir. Sommes-nous en mesure de continuer à gérer seul ce service qui demande de plus en plus de compétences techniques, juridiques et de moyens humains ? Il ne faut pas rejeter l'idée de se regrouper. Par principe, il ne faut pas non plus se débarrasser de cette compétence n'importe comment... Il faut se poser les bonnes questions pour trouver la meilleure solution.

À mon sens, il y a plusieurs points préalables indispensables :

-Conserver une gestion publique de l'eau : il peut en effet y avoir un risque en se regroupant à plus grande échelle, que les élus décident ensuite de confier la gestion de l'eau à un délégataire privé... Cette option n'est pas la nôtre.

-Pérenniser une gestion de proximité : s'il est nécessaire d'avoir des agents qui soit totalement dédiés à cette compétence, il est aussi indispensable que ces agents connaissent le territoire, les réseaux, les habitants et les élus.

-Maintenir un pouvoir de décision au niveau communal : il faudra que les futurs élus puissent continuer à s'impliquer dans la gestion du service sur leur commune, pour le choix des investissements et des tarifs.

C'est dans cet esprit que nous avons entamé une réflexion avec les communes voisines de Tarnac, Saint-Setiers, Millevaches, Chavanac, Saint-Merd-les-Oussines et Toy-Viam, pour faire des propositions en partant du terrain. Nous attendons désespérément le positionnement et la vision de Haute-Corrèze Communauté à qui la compétence est censée revenir dans deux ans.

Je pense également que le syndicat de la Diège, qui dispose des compétences techniques et administratives, qui exerce déjà la compétence eau sur certaines communes et gère les travaux de réseaux électrique, télécom et d'éclairage public devrait être au cœur de cette réflexion. Du travail et des débats en perspective...

*Pierre Coutaud*

# INFORMATIONS

## ÉTAT CIVIL D'OCTOBRE

### Mariage :

-de **Yarimar MONAGAS MATA & Gregorio DOMÍNGUEZ CAMPOS**, le 21 octobre à Peyrelevalde, domiciliés 1 route des Pauses

### Décès :

-de **Daniel VEYSSET**, le 6 octobre à Limoges, à l'âge de 63 ans, domicilié 29 route du Rat

-de **Simonne CHAVASTELON**, le 10 octobre à Ussel, à l'âge de 99 ans, veuve de René MALAQUI, domiciliée 29 route du Rat

-de **Nellie NOUAÏLE née VARALLI**, le 20 octobre à Peyrelevalde, à l'âge de 91 ans, domiciliée 29 route du Rat

*Pour toute demande de publication, merci de vous rapprocher de la mairie par téléphone ou par mail.*

## NOUVELLE RUE ...

Après avis consultatif citoyen, et délibéré en conseil municipal, le terrain situé sous l'EHPAD qui accueillera les 6 logements COPROD et la future MAM se nommera « Rue du Pré Bas ».

Pour information, les travaux de la future Maison d'Assistants Maternels ont débuté en cette fin du mois d'octobre.



## SERVICES COMMUNAUX



**Services techniques**  
Urgences uniquement  
(services des eaux,  
sécurité, biens publics)  
**06.35.18.95.25**



**Secrétariat de mairie**  
Du lundi au jeudi  
8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Vendredi 8h30-12h30  
**05.55.94.73.13**



**Passeport & CNI**  
Vendredi  
14h-17h30  
**sur rdv**  
**uniquement**

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



**SAMEDI 11 NOVEMBRE à 11 heures :**  
commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, défilé des sapeurs-pompiers, départ de la mairie, dépôt de gerbe au monument aux morts.



## SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Jusqu'au 22 décembre, nous accueillons Saime en stage pour la formation de secrétaire de mairie remplaçante, organisée par le Centre Départemental de Gestion de la Corrèze. Rappel des horaires d'ouverture : le **secrétariat est fermé au public les vendredis après-midi**, merci de votre compréhension.

## SAC DE TRI À RÉCUPÉRER



**SACS :** Vous avez reçu le nouveau numéro « Le Mag » de **Haute Corrèze Communauté** dans vos boîtes aux lettres le mois dernier et dans lequel vous avez un coupon en quatrième de couverture pour récupérer votre **sac de tri** en mairie aux horaires d'ouverture, ne tardez plus.

## PLANNING FAMILIAL

Permanences de la bibliothèque féministe. Chaque premier mercredi du mois de 15h à 19h dans les locaux du Planning familial—maison des Associations, 2 côte de Vinzan, Peyrelevalde 07.87.83.22.49

**Prochaines permanences : mercredis 6 décembre 2023 et 4 janvier 2024**

## SERVICE DES EAUX

Vous allez prochainement recevoir vos factures d'eau. Pour rappel la facturation réalisée en novembre comprend : la consommation d'eau, la part fixe et la consommation de l'assainissement collectif pour les personnes concernées. Ces factures sont payables auprès du SGC d'Ussel (trésorerie).

## SPECTACLE IMPROVISÉ



Dimanche 29 octobre la *roulotte Tarabal voyage* s'est arrêtée le temps d'un week-end et a offert aux Peyrelevalois un spectacle sous le « Vent des Balkans ». L'histoire d'un saltimbanque, qui en interaction avec son public raconte ses 3 années vécues à cheval et à roulotte dans les pays d'Europe de l'est.

Cécile et Bertrand en profitent pour vous informer que « La roulotte Tarabal fait sa pause hivernale à Gentioux et cherche déjà des prochaines dates pour la tournée qui démarrera au printemps 2024 !

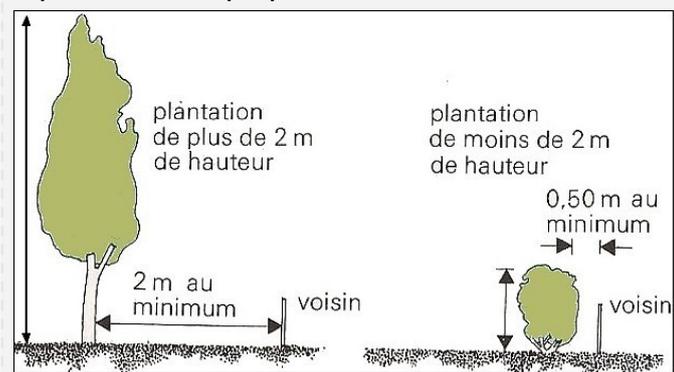
Nous proposons différentes formes pour les écoles, EHPAD, mairies, allant du récit de voyage jusqu'aux musiques à danser. »

Pour plus d'informations :  
roulotte.tarabal@gmail.com ou 06 45 85 32 54

## PLANTATIONS

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une certaine distance. Ainsi, vous pouvez planter un arbre de plus de 2 mètres à condition de respecter une distance minimale de 2 mètres jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine. Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.

Par contre, si l'arbre a une hauteur inférieure ou égale à 2 mètres, vous devez respecter une distance minimale de 0,5 mètre jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine.



## MÉDIATHÈQUE



Le papotage reprend le premier mercredi du mois à partir de 17h.

Autour d'une tasse de thé, venez nous parler des livres que vous avez aimés ou détestés .

**Médiathèque de Peyrelevalade**  
Maison des associations—2 Côte de Virzan  
Mardi 16h30-19h30  
Mercredi 14h-18h  
Samedi 10h-12h

## À LOUER

## APPARTEMENT F3 À LOUER

**Non meublé**

Route du Rat - Peyrelevalade

**330€/mois**

Situé au 2ème étage, surface estimée de 80m2

comprenant :

2 chambres

1 salle de bain avec baignoire

1 WC indépendant

1 cuisine et 1 séjour-salle à manger

1 cave et 1 garage

Chauffage électrique

Petit jardin commun avec le locataire du 1er étage

Pour plus d'informations contacter Mme FOURNET  
au 06.33.16.01.58

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 à 20 HEURES

**Présents** : Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude RUBY, Jean-Claude MALSOUTE, Mathieu UGUEN, Geneviève LABARRE, Jean MAZIERE, Christelle VEDRENNE, Jérémy VEYRET.

**Procuration(s)** : Joëlle MEYRIGNAC à Evelyne DEGUILLAUME, Isabelle DE SOUSA à Pierre COUTAUD et Guillaume CHASSAGNE à Robert URBAIN.

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATIONS

#### 1. ACTUALISATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS ;

Monsieur le Maire indique que la procédure de consultation des entreprises a été relancée afin d'attribuer le lot 8, relatif au revêtement des sols et faïence.

Il convient désormais d'actualiser le montant des dépenses prévisionnelles du projet de maison d'assistants maternels, en intégrant ledit lot, précédemment infructueux, comme suit :

N° LOT	NOM LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1	Terrassement VRD	RMCL SA	20 787,12	24 944,54
LOT 2	Gros-œuvre	Ets Michaël RAIA	74 400,00	89 280,00
LOT 3	Charpente-bois	Ets GOUNY & Cie	18 883,64	22 660,37
LOT 4	Couverture	SA MAGRIT	31 349,24	37 619,09
LOT 5	Menuiseries extérieures	SAS CHEZE Christian	20 403,00	24 483,60
LOT 6	Menuiseries intérieures	Ets GOUNY et Cie	39 702,20	47 642,64
LOT 7	Plâtrerie-peinture	SARL GOURSAT et Fils	43 828,23	52 593,88
LOT 8	Revêtements de sols - faïence	SAS PLASTISOL	23 222,17	27 866,60
LOT 9	Chauffage - VMC - plomberie - sanitaires	SA MAGRIT	81 756,26	98 107,51
LOT 10	Electricité	FAURIE Electricité	27 808,09	33 369,71
LOT 11	Cuisine	Ets Gouny & Cie	9 730,82	11 676,98
	Contrôle technique	SOCOTEC Construction	3 200,00	3 840,00
	Sondages géotechniques	GEOTEC	2 800,00 €	3 360,00 €
	Coordonnateur SPS	SOCOTEC Construction	2 860,00	3 432,00
	Publicité - divers		289,26 €	343,78 €
	Mobilier	<i>Non attribuée</i>	18 000,00 €	21 600,00 €
	Maîtrise d'œuvre	Sébastien CLAVEYROLAT	40 765,36	48 918,43
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Syndicat de la Diège	12 945,10	12 945,10
<b>TOTAL</b>			<b>472 730,49 €</b>	<b>564 684,23 €</b>

**APPROUVE**

**2. ASSUJETISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DÉDIÉ À LA STATION-SERVICE À LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ;**

Par délibération en date du 28 octobre 2022, le Conseil municipal a approuvé un budget annexe dédiée à la station-service.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'assujettir ce budget à la taxe sur la valeur ajoutée, en appliquant le régime d'imposition « réel normal », ainsi qu'une périodicité trimestrielle.

**APPROUVE****3. RÉGLEMENTATION DES CARTES PROFESSIONNELLES DE LA STATION-SERVICE ;**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de d'appliquer une réglementation concernant les cartes Clipro, réservées aux professionnels.

Il propose que ces cartes ne soient pas délivrées sous caution, mais qu'elles soient facturées 20 € en cas de perte. De même, il ajoute que les cartes Clipro doivent être réservées aux professionnels ayant un numéro SIRET.

La facturation sera mensuelle et sur prélèvement automatique.

**APPROUVE****4. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES ;**

Des titres de recette sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la Commune. Les créanciers ayant déménagé sans laisser d'adresse, les mises en demeure de payer et autres lettres de relances n'ont pu être distribuées. Il convient donc d'admettre en non valeur ces impayés, pour un montant total de 842,40 €.

**APPROUVE****5. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SOUS LE NUMERO 64 DE LA SECTION YA ;**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet, prévu à partir de l'année 2024, de réhabilitation d'un ancien moulin, situé aux abords du lieu-dit Servières.

Madame Laurence Frauciel, propriétaire de la parcelle a été contactée afin d'envisager l'acquisition de la parcelle intégrant le moulin. La vente de la parcelle a été proposée à l'euro symbolique.

Une servitude de passage doit être créée sur la parcelle (YA 42), afin d'aménager un accès.

**APPROUVE****6. INDEMNISATION DU SINISTRE A L'ÉGLISE SAINT-PIERRE ;**

Monsieur le Maire rappelle qu'un important orage a eu lieu le 22 mai dernier. Il précise la nature des dégâts, et indique qu'une déclaration de sinistre auprès de l'assureur de la collectivité a été transmise.

Les montant de l'indemnisation devrait correspondre à 75 % du montant des travaux envisagés, et sur présentation des factures acquittées.

**APPROUVE****7. DECISIONS MODIFICATIVES N°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ;**

BUDGET PRINCIPAL : changement d'imputation

- 35 000 au chapitre 23, compte 2315 (dépenses) ;
- + 35 000 au chapitre 20, compte 204181 (dépenses).

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT** : nécessité d'effectuer certaines prestations par des services extérieurs.

EXPLOITATION :

- + 10 000 € au chapitre 62, compte 6218 (dépenses) ;
- + 10 000 € au chapitre 70, compte 7011 (recettes) .
- + 10 000 € au chapitre 042, compte 777 (recettes).

INVESTISSEMENT :

- + 10 000 € au chapitre 040, compte 2315 (dépenses) ;
- + 10 000 € au chapitre 021 (recettes).

### INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

#### 1. PREMIER BILAN DE LA STATION-SERVICE ;

Depuis son ouverture le 13 juillet 2023, un premier bilan a été réalisé au 10 septembre. Il permet de constater le succès évident ;



#### 2. BILAN FRANCE SERVICES ;

Floriane Dubois-Carpréaux présente le bilan de la France services : depuis sa labellisation en juillet 2021, 1446 accompagnements ont été effectués. L'année 2023 compte à elle seule 760 demandes entre janvier et septembre, ce début d'année étant marqué par le déploiement du dispositif de recueil CNI/Passeport (200 dossiers déposés) et la nouvelle obligation déclarative d'occupation des biens immobiliers.

Ce bilan permet de souligner l'ancrage territorial de plus en plus prononcé de ce service d'accompagnement aux démarches administratives.

### 3. PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA MAIRIE ;

Le centre régional des énergies renouvelables (CRER) a réalisé un rapport de la chaufferie communale, suite à sa visite du 03 février dernier.

Après 20 années de fonctionnement, il apparaît que la chaudière s'est usée.

Une étude est en cours afin de renouveler le matériel et envisager quelques changements (fonctionnement, dimension etc.). Des subventions de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) semblent être mobilisables.

### 4. PROJET « INTRAMUROS »

La commune va se doter d'une application pour smartphone, permettant pour tous les administrés, d'avoir accès aux actualités de la collectivité, aux dates des travaux, mais aussi à des informations plus générales avec présentation de la commune et de ses nombreux services.

### 5. TRAVAUX DE FIN D'ANNÉE ;

- les travaux de sécurisation à Vinzan débuteront début octobre. Ils devraient permettre de faire baisser la vitesse moyenne des véhicules dans le village ;

- la sectorisation des réseaux d'eau potable reprendra au même moment. Il s'agira de la 2ème phase des travaux, après celle ayant eu lieu au printemps dernier. De nouveaux dispositifs de comptage, des sondes de mesures, et vannes de fonctionnement seront installés au niveau des réseaux.

- le démarrage des travaux de la maison des assistants maternels débutera également courant octobre pour une ouverture prévue à partir de l'été prochain.

Fin de séance à 22 heures



Moins de 18 ans ?  
Envie de faire du sport à la rentrée ?

**Bénéficiez d'une déduction de 50 €**  
pour votre inscription dans un club  
grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

[www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

# LE MARCHÉ DE NOËL

ORGANISÉ CHAQUE ANNÉE PAR L'ÉCOLE  
BUISSONNIÈRE SE TIENDRA CETTE ANNÉE LE  
**DIMANCHE 10 DÉCEMBRE DE 9H À 17H** À LA SALLE  
DES FÊTES ET SOUS BARNUM À L'EXTÉRIEUR.

**VOUS SOUHAITEZ VENIR EXPOSER VOS  
CRÉATIONS, INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DE FRED  
DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE AU 06.13.72.95.58  
OU À LA MAIRIE AU 05.55.94.73.13**

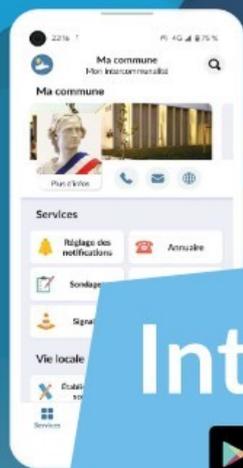
10  
DÉCEMBRE



## INFORMATIONS CITOYENNES

# Peyrelevade

est sur



## IntraMuros



Téléchargement gratuit

En téléchargeant gratuitement l'application mobile IntraMuros, vous aurez accès à l'actualité de la commune et la possibilité de recevoir des notifications ou des alertes directement sur votre téléphone. Ainsi vous retrouverez : les informations de la commune (coupure d'électricité, travaux sur la voirie ...) par alertes ; l'annuaire des commerces, services et associations avec géolocalisation ; les événements et manifestations sur la commune et ses alentours etc. Mais également vous pourrez contribuer à la vie communale par des sondages et des suggestions via la « boîte à idées ».

N'hésitez pas à nous contacter si des mises à jour ou des compléments d'information sont à apporter. Si vous rencontrez des difficultés d'installation ou d'utilisation de l'application, n'hésitez pas à prendre contact avec votre France-services.